



PAS DE CONTRAT D'EMBAUCHE DEPUIS 25 ANS

Par **LHOMME ARTOIS**, le **29/01/2016** à **09:55**

Bonjour

Une petite question

voilà je suis rentré comme apprenti en 1991 dans une PME, suite à la réussite de mes diplômes j'ai eu un cdd de deux mois et depuis je suis resté dans cette PME sans avoir signé de contrat sauf un avenant en 2004 pour les 35H. Comment se passe t'il ?????

Cordialement

Par **P.M.**, le **29/01/2016** à **13:07**

Bonjour,

Un contrat écrit n'est pas formellement obligatoire sauf disposition particulière à la convention Collective applicable, de plus, lorsque la relation contractuelle de travail se poursuit après l'échéance du terme du contrat à durée déterminée, celui-ci devient un contrat à durée indéterminée et Le salarié conserve l'ancienneté qu'il avait acquise au terme du contrat de travail à durée déterminée...